

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA DÉLÉGATION D'OBSERVATION DE NDI POUR LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2014 EN TUNISIE

Tunis, 24 novembre 2014

I. RESUME ANALYTIQUE

Les élections présidentielles du 23 novembre 2014 en Tunisie est un autre accomplissement positif qui appui les élections législatives du 26 octobre pour consolider davantage le développement d'un système politique démocratique du pays. Pris dans leur ensemble, les processus constitutionnel et électoral à ce jour représentent un exploit monumental pour le pays qui fait face à des défis économiques intenses, des préoccupations sécuritaires croissantes et de la violence permanente sur ses frontières. Quel que soit le résultat de ces élections, tous les Tunisiens devraient avoir une grande fierté de la réussite du processus.

Dans leur première occasion de choisir librement leur Président, les Tunisiens ont participé en grand nombre en tant qu'électeurs et observateurs affirmant leur confiance dans l'intégrité du processus électoral. Le vote a été administré de manière harmonieuse et professionnelle par un personnel bien formé et s'est déroulée sans incidents de sécurité importants. Les autorités électorales ont montré une détermination à améliorer l'organisation des élections après avoir examiné les défis rencontrés lors du vote d'octobre.

Au jour du scrutin, la délégation de l'Institut National Démocratique qui est composée de 64 observateurs internationaux a visité plus de 220 bureaux de vote à travers 21 des 27 circonscriptions à l'intérieur de la Tunisie. La délégation tient à souligner qu'en ce moment, il n'est pas possible de rendre des conclusions définitives sur le processus électoral entier. La tabulation officielle des résultats n'est pas encore finie et des plaintes et des recours pourraient être introduits. La déclaration est donc de caractère préliminaire. L'Institut continuera de surveiller le processus électoral et de publier des rapports si nécessaire.

Les estimations préliminaires pour le taux de participation par les autorités électorales et les observateurs de citoyens sont aux alentours de 64 pourcent ce qui est relativement comparable au taux des élections législatives du mois dernier. Néanmoins, les observateurs de NDI ont noté un taux de participation relativement faible chez les jeunes a été, apparemment, faible contrairement aux rôles importants que ces jeunes ont joué à travers les groupes d'observation citoyens et comme membres des bureaux et des centres de vote.

Le jour du scrutin a été marqué par des problématiques isolées qui seraient peu susceptibles d'influencer le résultat global du vote. Les responsables des élections ont traité efficacement les cas où quelques individus auraient tenté d'influencer les électeurs faisaient la queue. Quelques matériels de campagne sont restés affichés à l'extérieur des centres de vote et il y a eu des cas de tension rapportés entre les partisans des candidats dans les bureaux de vote qui ont légèrement perturbé le vote. Cependant, dans l'ensemble les électeurs et les responsables

des élections ont démontré une approche plus confiante et plus informée du processus de vote qu'en octobre.

En fonction du résultat final du décompte des voix, des élections de second tour pourraient avoir lieu vers la fin du mois de décembre entre les deux premiers candidats. Dans le cas où un second tour aura lieu, les autorités électorales, les candidats politiques et les organisations de la société civile peuvent envisager certaines mesures immédiates. Cela inclut : des programmes politiques clairs et détaillés qui engage les citoyens et en particulier les jeunes, des débats télévisés entre les candidats, la mise à disposition à temps du financement public et la clarification des réglementations des campagnes par les autorités électorales afin d'encourager l'égalité des chances pour les deux candidats et des efforts supplémentaires de la part de l'Instance Supérieure Indépendante des Elections (l'ISIE) et les partenaires de la société civile pour éduquer les citoyens et mobiliser les électeurs pour participer.

Plus important encore, une fois que l'ensemble du processus électoral est terminé, les nouveaux dirigeants doivent démontrer comment la démocratie peut apporter des changements positifs pour le peuple de la Tunisie. Ils auront besoin de traduire leur légitimité élue dans une gouvernance crédible et réactive qui peut répondre aux importantes préoccupations, entre autres, économiques et sécuritaires des citoyens. Les Tunisiens et les Tunisiennes peuvent s'appuyer sur leur expérience avec le dialogue national et le débat inclusif qui a conduit à l'adoption de la nouvelle constitution démocratique et la convocation de ces élections ce qui constitue les bases pour que le pays aille de l'avant.

II. CONTEXTE

La délégation de NDI compte des observateurs de 27 pays et a été dirigée par Olivia Chow, ancienne députée de l'opposition officielle au Parlement du Canada, Ana Gomes du Portugal et membre du Parlement Européen, David E. Price, membre de la Chambre des représentants du Congrès américain et Shari Bryan vice-présidente de NDI. Une liste complète des observateurs est jointe à la fin de ce document. Les objectifs de la mission consistent à l'observation impartiale de chaque aspect du processus électoral comprenant la campagne, le vote, le dépouillement des bulletins de vote le jour des élections et lors de la période post-électorale ainsi que la démonstration de l'intérêt de la communauté internationale dans le développement d'un processus politique démocratique en Tunisie.

La délégation a visité la Tunisie du 19 au 25 novembre. La mission succède à une délégation de 51 membres organisée par NDI pour observer les élections législatives du 26 octobre et une évaluation pré-électorale conduite par NDI en collaboration avec l'Institut Républicain International (IRI) au début du mois de septembre. La délégation a aussi été informée de l'analyse conduite par sept observateurs des élections à long durée de NDI qui ont été déployés à travers la Tunisie depuis le mois de juin pour suivre à travers tout le pays la période qui a précédé les élections législatives et présidentielles. Ces observateurs à longue durée ont tenu plus de 1,100 réunions avec des représentants des partis politiques, des équipes des campagnes, les medias, la société civile, et les autorités électorales de toutes les 27 circonscriptions de la Tunisie. La mission d'observation de NDI a mené ses activités dans le respect des lois Tunisiennes et de la Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale des Élections, qui a été entérinée par 47 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales à travers le monde. De plus, NDI a coopéré avec d'autres missions d'observations internationales et des groupes d'observations citoyens Tunisiens, en

particulier, avec le partenaire local de l'Institut, Mourakiboun, qui a formé et déployé plus que 4000 observateurs.

La délégation tient à remercier l'Initiative de Partenariat avec Le Moyen Orient (MEPI) auprès du département d'État des États-Unis et le Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement du Canada qui ont financé le travail de cette délégation. Avec l'Agence américaine d'aide au développement (USAID) ces trois organisations ont financé les programmes de NDI qui visent à soutenir la démocratie en Tunisie. Au-delà de sa mission internationale, NDI a contribué à la transition démocratique et au processus électoral de la Tunisie en soutenant les efforts d'observation des élections de plusieurs organisations locales et en travaillant pour le renforcement à long terme des partis politiques.

III. CONTEXTE ELECTORAL

Les élections présidentielles de la Tunisie offrent une première vraie opportunité aux Tunisiens pour choisir leur chef d'État. Depuis des décennies, les élections présidentielles en Tunisie avaient peu d'importance ou de signification. Sous les régimes autoritaires de Habib Bourguiba et de Zine El Abidine Ben Ali, les résultats des élections présidentielles étaient prédéterminés et les Présidents en exercice ont souvent gagné avec des marges extraordinaires. Le vote était organisé par le ministère de l'Intérieur et caractérisé par un grand manque de transparence et des restrictions pour sur les figures de l'opposition qui se sont portées candidats. Après le soulèvement de 2011, une assemblée constituante élue a nommé l'ancien politicien de l'opposition et militant des droits de l'homme Moncef Marzouki comme Président intérimaire.

La nouvelle constitution de la Tunisie qui a été adoptée en janvier dernier, après de longues négociations, présente un système politique semi-présidentiel avec un Président et une assemblée législative élus par suffrage direct pour un mandat de cinq ans. Les pouvoirs respectifs du président et du parlement ont fait l'objet d'un intense débat parmi les rédacteurs de la constitution; certains étaient en faveur d'un chef d'État fort pour diriger le pays à travers sa transition tandis que d'autres craignaient qu'une présidence sur-mandatée pourrait laisser présager le retour à l'autoritarisme. Les législateurs ont finalement opté pour limiter la portée des pouvoirs du Président à trois domaines —la défense, la sécurité nationale, et les affaires étrangères- et il ou elle est autorisé à exercer uniquement deux mandats. Entre autres responsabilités, le Président est également chargé de la révision des lois votées par l'assemblée législative, appelée officiellement l'Assemblée des représentants du peuple, et de la ratification des traités et la nomination des hauts fonctionnaires de l'État, y compris les membres du Conseil supérieur de la magistrature et de la Cour constitutionnelle. Sous certaines conditions, le président se réserve également le droit de dissoudre l'assemblée législative et convoquer de nouvelles élections.

Le pouvoir du futur Président de la Tunisie sera contrôlé par la législature, dont les membres ont été élus le 26 octobre 2014. Ces élections ont créé un précédent positif pour les élections présidentielles: le taux de participation des électeurs inscrits était plus élevé que ce que beaucoup avaient prévu; le vote s'est déroulé d'une manière calme et paisible, et malgré quelques irrégularités mineures et des lacunes administratives, l'Instance des élections a réussi à organiser un processus crédible dont les résultats ont été acceptés par tous les principaux adversaires politiques.

Ces élections ne suffiront pas seules à remédier aux doléances qui ont provoqué le soulèvement populaire il y a près de quatre ans. Elles vont, toutefois, fournir une base pour le futur Président pour établir un programme pour stabiliser le pays et renforcer la sécurité nationale, ce qui représente une grande priorité pour les citoyens Tunisiens. Le Président représentera également la démocratie naissante de la Tunisie sur la scène internationale en travaillant à développer de nouveaux partenariats à travers le monde qui peuvent contribuer à la revitalisation de l'économie. La mesure dans laquelle le Président s'engage à respecter les principes de la constitution de la Tunisie et travailler avec le chef du gouvernement et l'assemblée législative peut servir à rassurer les citoyens que le pays reste sur la voie démocratique et établir un précédent pour une alternance pacifique du pouvoir exécutif.

IV. OBSERVATIONS

La période pré-électorale et la période de campagne

L'organisation des élections. L'Instance des élections, ou ISIE, a pris des mesures importantes pour remédier aux lacunes des élections législatives qui ont fait l'objet des recommandations des observateurs. La décision de l'ISIE d'organiser des sessions d'évaluation avec les autorités régionales indépendantes pour les élections (IRIEs) a été une étape importante dans la réduction des déficits de communication interne qui ont conduit aux faiblesses antérieures.. L'ISIE a évalué la performance des responsables du vote et leur neutralité politique. L'Instance a licencié les responsables insatisfaisants et a offert de la formation supplémentaire à 15,000 présidents et membres des centres et des bureaux de vote. Plusieurs ajustements de procédure ont été instaurés par l'ISIE pour accroitre l'efficacité le jour du scrutin. Parfois, ces changements n'ont pas été communiqués par l'ISIE aux IRIEs d'une manière cohérente et détaillée.

Bien qu'un petit nombre de candidats et de groupes de la société civile aient continué d'affirmer que l'Instance des élections n'a pas agi de manière impartiale, la délégation n'a pas observé une telle partialité. L'ISIE a également entrepris des efforts supplémentaires pour travailler dans la transparence, par exemple en publiant une quantité considérable de renseignements concernant le processus électoral sur son site web. Les campagnes présidentielles ont manifesté une confusion sur les règlementations relatives aux activités de campagne et au financement et auraient pu bénéficier d'une communication et d'une explication plus régulière et plus approfondie de l'ISIE.

L'inscription des électeurs. L'ISIE n'a pas réussi à publier une liste finale des électeurs inscrits avant les élections législatives, même si les électeurs pouvaient confirmer leur inscription en ligne ou par SMS. Une liste finale aurait été un outil précieux pour assurer l'inscription appropriée et une administration efficace. Certains électeurs qui se sont inscrits en 2011 et en 2014, en particulier dans les circonscriptions à l'étranger, n'ont pas trouvé leurs noms sur le registre des électeurs lors des élections législatives. L'ISIE a réagi en annonçant que du 2 au 8 novembre les électeurs déjà inscrits pourraient changer leurs bureaux de vote ou s'inscrire sur le registre des électeurs chez leurs IRIEs s'ils pouvaient présenter des reçus de leur inscription initiale. L'Instance a reçu un total de 9,452 demandes dont la plupart ont été déposées par des électeurs non-inscrits qui n'étaient pas éligibles pour participer. Seules 1,618 demandes ont été acceptées, la plupart dans les circonscriptions à l'étranger, avec seulement 489 nouvelles additions au registre des électeurs. Alors que les noms ajoutés ont été publiés par l'ISIE, ils n'étaient pas soumis à la procédure de révision et des plaintes qui a été menée à la fin de la procédure d'inscription formelle de l'été dernier.

L'enregistrement des candidats. L'ISIE a reçu 70 demandes pendant la période d'enregistrement des candidats à la présidence qui s'est déroulée entre le 8 et le 22 septembre. Vingt-sept candidats éligibles, dont la première femme candidate, sont demeurés sur la liste après un processus de révision et de recours de l'ISIE. Pour être confirmé comme candidat éligible, la loi électorale stipule que chaque candidat doit: avoir plus de 35 ans, être un électeur inscrit, avoir la nationalité Tunisienne depuis la naissance, et être Musulman. Les candidats ont été également tenus de présenter les signatures de 10 000 électeurs inscrits de 10 ou plus des circonscriptions électorales ou bien de 10 membres de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). De nombreux candidats ont opté pour les signatures des citoyens, tandis qu'une partie plus petite a opté pour les signatures des membres de l'ANC.

Pendant l'examen des candidatures, l'ISIE a annoncé qu'elle détenait des preuves que certains candidats ont présenté des signatures de citoyens sans leur consentement ou leur approbation. L'ISIE a affirmé que la loi électorale autorise l'Instance à confirmer que les signatures présentées répondent aux exigences légales, comme par exemple la vérification qu'un même électeur n'a pas signé pour plusieurs candidats. La loi n'a toutefois pas habilité l'Instance à examiner l'authenticité des signatures. À la demande de l'Instance, le procureur a ouvert une enquête sur la falsification des signatures.

L'ISIE a créé un système basé sur les SMS pour offrir la possibilité aux citoyens de vérifier si leurs noms apparaissaient dans les signatures d'un candidat à la présidence, elle a encouragé les citoyens à déposer des plaintes à leurs tribunaux locaux. NDI a reçu de nombreux rapports des citoyens de tout le pays dont leur nom avait été utilisé à leur insu. La controverse a endommagé la confiance du public envers les candidats. Au-delà de cette question, les groupes d'observateurs citoyens ont trouvé des lacunes additionnelles dans les listes des signatures, telles que la répétition de même signature et l'existence des noms de citoyens décédés.

La campagne électorale. La période électorale officielle s'est déroulée entre le 1^{er} et le 21 novembre avec un jour de silence qui précède le vote. Après un début calme où seulement quelques candidats ont fait la campagne durant la première semaine, la campagne a pris un élan limité vers la fin. Les candidats disposant d'importantes ressources, dont certains ont aussi bénéficié de l'appui et de l'infrastructure des partis politiques, ont généralement été en mesure de réaliser des campagnes de grande envergure. En revanche, les indépendants ont critiqué le processus n'offrant pas la même chance pour tous les candidats. La plupart des candidats ont fait une campagne basée sur de larges programmes similaires mettant l'accent sur la sécurité, la lutte contre le terrorisme, l'économie, le chômage, le développement régional, l'infrastructure, et les affaires étrangères. Les candidats ont rarement offert des détails sur les politiques qu'ils vont poursuivre en tant que Présidents. Les organisations de la société civile et certains candidats ont noté ' une rhétorique de plus en plus négative et inflammatoire durant la campagne. Dans certains cas, des candidats ont affirmé qu'ils ont été menacés de violence et de discours de haine.

Comme pour les élections législatives, la loi n'a pas distingué clairement entre les activités de campagne autorisées et les activités interdites. Cela a conduit à des interprétations variées à travers les circonscriptions par les candidats et les autorités électorales. Les IRIEs et les organisations de la société civile ont mentionné des violations durant les campagnes y compris l'affichage des publicités dans les lieux non-autorisés et la destruction des affiches des candidats. Les restrictions qui ont été imposées sur les listes des candidats pour les

élections législatives ont été assouplies pour les élections présidentielles durant lesquelles les candidats ont été autorisés à acheter de l'espace publicitaire sur les panneaux et les affiches. Une violation commune documentée par IRIE a été l'incapacité des candidats de donner des préavis des événements de la campagne. Les candidats ont considéré que leurs plans de campagne se sont déroulés d'une façon fluide, ils ont mentionné que les contraintes sécuritaires les ont obligés à changer ou à annuler des évènements à la dernière minute.

Le financement des campagnes. La loi électorale de 2014 a imposé des limites plus strictes et a resserré les exigences de la documentation des dépenses de la campagne ainsi qu'élever les sanctions en cas de violation. Les campagnes présidentielles ont eu le droit de bénéficier d'un financement public et de dépenser des dons privés et des biens personnels sans dépasser un plafond fixe. La première allocation des fonds publics devrait être distribuée par la Banque Centrale dans un délai ne dépassant pas sept jours avant la période de campagne ; le financement a toutefois été fourni qu'après deux semaines de la campagne soit 21 jours de retard. Plusieurs candidats ont fortement critiqué ce retard, en particulier les indépendants qui ont tendance à avoir moins de ressources et ont donc été touchés de manière disproportionnée. Certains candidats qui ont abandonné la course ont mis en évidence leurs préoccupations que leurs adversaires avaient dépassé le plafond des dépenses. L'effort de l'ISIE et de la Cour des comptes pour examiner les dépenses des candidats et sanctionner les dépassements du plafond représentera un aspect important de la période post-électorale. Certains candidats et partis politiques ont été accusés par leurs concurrents de l'achat de voix. La délégation n'a pas reçu de preuve pour confirmer ces accusations.

L'éducation des électeurs. Des initiatives visant à améliorer la compréhension des électeurs des procédures du jour du scrutin ont été menées par l'ISIE, avec des efforts locaux poursuivis séparément par les organisations de la société civile. Les observateurs des élections législatives ont noté que les électeurs auraient pu bénéficier d'une éducation des électeurs plus répandue compte tenu de l'expérience limitée de la Tunisie avec des élections compétitives. Bien qu'une campagne cohérente et approfondie d'éducation des électeurs pour les élections présidentielles, lancée immédiatement après les élections législatives aurait servi à réduire davantage la confusion des électeurs, malheureusement, la campagne menée par l'ISIE a été pratiquement suspendue pendant les deux semaines qui ont suivi les élections législatives. Reprise après la première semaine de la campagne présidentielle, la campagne a de nouveau été limitée à des spots sur le Web, des panneaux d'affichage et la distribution de tracts et autres matériels promotionnels. Contrairement aux élections législatives, l'ISIE a engagé les organisations de la société civile pour aider à la distribution du matériel d'éducation des électeurs ce qui représente un moyen utile pour essayer de rejoindre plus de citoyens. Les organisations de la société civile ont également mené des initiatives indépendantes pour cibler les électeurs dans certaines zones rurales.

Les médias. La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) surveille le respect des dispositions de la loi électorale concernant la couverture de la campagne présidentielle par les télévisions et les radios. Tandis que l'ISIE se charge de surveiller les journaux. Comme durant la période précédant les élections législatives, la HAICA a émis des amendes à des chaines de télévision et des radios pour violation des articles de la loi électorale qui interdisent la diffusion de la publicité en faveur des candidats ou la publication des informations relatives aux sondages d'opinion. Les chaînes de télévision ont également reçu des avertissements de la part de la HAICA pour assurer une couverture équitable pour tous les candidats conformément à la loi.

La sécurité. Plusieurs candidats ont indiqué que le Ministère de l'Intérieur a relayé des informations sur des plans d'assassinat qui les visait. Ils ont été amenés à modifier leurs stratégies de campagne. Les campagnes ont utilisé les services des sociétés de sécurité privées et le personnel de sécurité fourni par le gouvernement. Il y avait aussi des incidents de violence isolés qui ont ciblé les campagnes et les organisations de la société civile. Dans l'est et le centre du pays, les forces de sécurité tunisiennes ont continué à faire face à des attaques violentes de la part des groupes extrémistes.

Le jour du scrutin

L'environnement général. Les observateurs ont assisté à une journée d'élection calme et ordonnée caractérisée par le professionnalisme et la transparence. Les responsables du vote, les électeurs et les observateurs citoyens ont semblé engagés dans le processus démocratique plutôt que dans un résultat partisan particulier et ils ont tous semblé aborder le processus avec une attitude positive. Les élections législatives du mois dernier ont aidé à ouvrir la voie pour un vote harmonieux aux présidentielles avec quelques observateurs comparent l'atmosphère dans les bureaux de vote à celle des entreprises. Les observateurs ont noté dans de nombreux cas l'excitation réelle que les électeurs ont exprimée pour participer au vote.

La participation. Les estimations préliminaires pour le taux de participation indiquent un pourcentage comparable au taux des élections législatives du mois dernier. À travers les bureaux de vote observés par NDI, les femmes ont représenté un peu moins de la moitié des électeurs observées. Cependant, dans pratiquement chaque circonscription où NDI a observé le vote, les observateurs ont signalé la faible participation des jeunes tout au long de la journée. Les queues dans la matinée avaient tendance à être long dans de nombreuses circonscriptions mais les membres des bureaux de vote ont été en mesure de traiter les électeurs relativement rapidement et efficacement. Les observateurs ont noté que la majorité des électeurs tôt dans la journée étaient plus âgés, avec nettement plus d'hommes que de femmes participants dans la matinée dans la plupart des circonscriptions.

Les procédures de vote. Globalement, le vote s'est déroulé d'une façon harmonieuse et efficiente. Presque tous les bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure et le vote a eu lieu de façon ordonnée et bien gérée. Les électeurs et les membres de vote ont montré une confiance accrue dans leur compréhension des procédures. Dans certains cas, les membres des bureaux de vote n'ont pas suivi les procédures officielles telles que la vérification si les doigts des électeurs sont déjà encrés et le maintien des téléphones pendant que les électeurs marquent leur bulletin. Mais ces écarts ne semblent pas influencer les résultats du vote ou être des tentatives intentionnelles pour enfreindre les procédures.

Les membres des bureaux de vote. Les efforts de l'ISIE pour offrir une formation supplémentaire aux membres des bureaux de vote semblait être une réussite. Les électeurs, et de même pour les observateurs, ont noté une amélioration remarquable dans la fluidité du jour de scrutin par rapport aux élections législatives. Ceci a été partiellement traduit par des queues d'électeurs plus courtes et un dépouillement plus efficient. Les responsables du vote ont été professionnels et ont semblé dédiés à s'assurer que le scrutin et le dépouillement ont été transparents et impartiaux. Plusieurs questions se sont posées lors des élections législatives, telles que quand il faut offrir une assistance aux électeurs et comment suivre les procédures spécifiques pour l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, ont été résolues pour les élections présidentielles. En comparaison avec les élections législatives, le personnel des bureaux de vote est apparu plus confiant par rapport à ses rôles et aux procédures

spécifiques. Les observateurs de NDI ont noté que les jeunes représentent une importante proportion du personnel des bureaux de vote et que près de la moitié du personnel des bureaux de vote observés étaient des femmes, y compris de nombreuses présidentes des bureaux de vote.

La campagne. Les observateurs de NDI n'ont pas été témoins de majeurs évènements de campagne durant le silence électorale qui précède le jour du scrutin le 23 novembre. Dans plusieurs circonscriptions, les observateurs ont noté que les affiches de la campagne et d'autres matériels sont restées affiche à l'extérieur des centres de vote. Certaines voitures et bureaux de partis politiques ont affiché des photos des candidats le jour du scrutin en dehors des zones désignées. Les observateurs ont assisté à un petit nombre de cas de personnes qui parlent de certains candidats avec les électeurs qui font la queue à l'intérieur des bureaux de vote. Le personnel des bureaux de vote a été en mesure d'exclure ces personnes des locaux, parfois avec le soutien de l'armée si nécessaire.

Les procédures de dépouillement. Les membres des bureaux de vote ont semblé plus expérimentés dans les procédures de fermeture et de dépouillement par rapport aux élections législatives du mois dernier. En conséquence, ils ont terminé le dépouillement plus rapidement où observés. Les procédures ont généralement été suivies d'une manière efficace, professionnelle et transparente. Les présidents des bureaux de vote ont pu clarifier les procédures et traiter les erreurs mineures survenues pendant le dépouillement. Les observateurs de la société civile et les représentants des candidats, qui ont été présents dans tous les bureaux de vote que NDI a observé, ont accepté les jugements des membres des bureaux de vote par rapport à quels bulletins devraient être rejetés et ils n'ont pas contesté les résultats postes.

Observation. Comme pour les élections législatives d'octobre, les citoyens ont joué un rôle actif dans l'observation du processus de vote. Les autorités électorales ont indiqué qu'elles ont délivré des accréditations à 27,000 observateurs citoyens non-partisans et 65,000 représentants des candidats. Les observateurs citoyens non-partisans qui représentent certaines initiatives d'observation ont été bien représentés dans les bureaux de vote observés par NDI. Les représentants des candidats ont été présents dans presque tous les bureaux observés.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite. Les observateurs de NDI ont noté moins de difficultés pour les personnes à mobilité réduite dans l'accès aux bureaux de vote par rapport aux élections législatives. Il y a eu des indications que les autorités électorales ont fait des efforts pour répondre aux préoccupations soulevées en octobre par des observateurs nationaux et internationaux tels que la construction des rampes pour couvrir les marches et les instructions plus claires pour les membres des bureaux de vote sur la façons d'aider de tels électeurs. Les observateurs de NDI ont noté ces améliorations dans plusieurs bureaux de vote et tandis que l'infrastructure a continué à poser un problème dans certains cas, les observateurs n'ont pas témoigné d'une difficulté d'accès qui empêché le vote. L'ISIE a également distribué des supports de vote en braille pour aider les électeurs non-voyants. Tandis que cela a été observé au moins une fois par les observateurs de NDI, on ignore dans quelle mesure ces documents ont été distribués ou utilisés.

Sécurité. La délégation a constaté que les forces de sécurité se sont constamment comportées d'une manière professionnelle. Les membres de la police et de l'armée ont été présents à l'extérieur de tous les centres de vote observés et dans certains cas ont rentré à l'intérieur du

centre de vote même si cela ne semble pas intimider ou perturber les électeurs. Invoquant des préoccupations sécuritaires, les autorités gouvernementales et électorales ont décidé de limiter les heures d'opération de 50 bureaux de vote dans trois gouvernorats à ouest de la Tunisie. Les observateurs ont noté une présence accrue de la sécurité à l'un de ces bureaux. Pour éviter les retards observés dans les élections législatives, l'ISIE et l'armée ont réalisé des ajustements aux routes de livraison du matériel électoral avant le jour du scrutin et le transport de ces matériels aux centres de tabulation après la clôture du scrutin.

V. RECOMMANDATIONS

Dans l'esprit de la coopération internationale et sur la base de ses observations pré-électorales et du jour du scrutin, la délégation du NDI propose respectueusement les recommandations suivantes:

Dans le cas d'un second tour des élections:

- Reconnaissant la participation active des Tunisiens et des Tunisiennes dans le processus électoral jusqu'à présent, les deux candidats en second tour devraient chercher à mieux faire participer les citoyens au cours de la campagne. En particulier, les efforts de campagne devraient cibler et impliquer plus directement les jeunes et devraient répondre à leurs préoccupations en matière politique. En rapport avec une recommandation présentée par la délégation après les élections législatives, des débats télévisés entre les candidats représenteront un moyen potentiel pour informer les électeurs des programmes des candidats et encourager un discours politique civique.
- Pour permettre aux électeurs de faire des choix éclairés, les candidats doivent présenter des programmes politiques clairs et détaillés. Une campagne du second tour de fond aiderait à réduire la fatigue des électeurs et assurer une participation durable, alors qu'un manque d'attention aux questions pourrait risquer de décevoir l'électorat et d'exacerber le défi de gouverner le pays.
- La période qui précède le second tour représente une opportunité pour une campagne de mobilisation et d'éducation des électeurs durable qui devrait commencer immédiatement. La délégation encourage l'ISIE à organiser de telles initiatives en étroite collaboration avec la société civile et avec une attention particulière à l'encouragement de la participation de jeunes électeurs.
- La délégation encourage l'ISIE à poursuivre sa tendance positive à communiquer plus régulièrement et ouvertement avec les participants politiques, la société civile et le grand public. L'Instance des élections devrait veiller, dès le début, que les campagnes du second tour sont bien informées sur les règlementations relatives aux activités de campagne et au financement.

Sur le long terme:

 Ces élections accordent aux nouveaux dirigeants de la Tunisie une opportunité pour démontrer que les institutions démocratiquement élues peuvent être réactives aux citoyens. Les responsables élus doivent essentiellement monter un engagement à écouter et à répondre aux priorités communes des électeurs et en particulier celles des jeunes. Cela constituera une étape importante dans le renforcement de la confiance des jeunes et leur engagement dans le processus démocratique. A défaut de démontrer comment ces institutions peuvent améliorer la vie des gens pourrait éroder la confiance dans gains démocratiques à ce jour.

- Comme ils l'ont démontré en participant tout au long du processus électoral, les citoyens doivent continuer à être politiquement engagés pour veiller à ce que leurs dirigeants sont tenus responsables. La participation continue des citoyens à la vie politique allant des personnes engageant leurs représentants élus jusqu'aux organisations de la société civile qui surveillent et qui préparent des rapports sur la performance du gouvernement est essentielle.
- Avec la possibilité que les élections municipales représenteront la prochaine occasion électorale après le second tour potentiel, les leaders politiques devrait considérer sérieusement la façon dont ce vote peut servir comme un moyen pour une participation significative du public. Surtout que les élections municipales peuvent offrir aux jeunes Tunisiens une voie pour accéder à des postes de responsabilité politique.
- Dans un effort pour accroitre la participation de plus d'électeurs éligibles, la
 délégation réitère sa recommandation précédente que l'ISIE: procède à un examen
 exhaustif du registre des électeurs, envisage la prolongation de la période
 d'inscription, et évalue les différents systèmes d'inscription qui pourrait élargir
 l'électorat tels qu'une approche basée sur une base de données d'identification
 nationale mise à jour.
- La communauté internationale devrait prendre des mesures extraordinaires pour assurer que cette transition démocratique naissante peut réussir dans un climat mondial d'insécurité économique et politique. Ceci peut être accompli par une panoplie d'outils multilatéraux et bilatéraux incluant un soutien économique, une assistance technique, et des mécanismes de bonne gouvernance.

VI. LA DELEGATION ET L'OBSERVATION INTERNATIONALE

Toute évaluation, qui se veut complète et exacte, d'une élection, doit tenir compte de toutes les phases de l'opération et aucune élection ne peut être appréciée correctement si l'on ignore son contexte politique. Ainsi, la grille d'analyse doit comprendre le cadre juridique de l'élection et les textes réglementaires connexes; le degré d'accès des citoyens à une information suffisante et précise à même de leur permettre de faire des choix politiques informés; la possibilité pour les concurrents politiques de s'organiser et d'accéder aux citoyens pour solliciter leur soutien; la manière dont les médias traitent les activités des partis, des candidats et des thèmes électoraux; le degré de liberté des concurrents politiques et des citoyens de participer à l'action politique et électorale sans craindre d'être intimidés, punis ou de subir des violences en raison de leurs choix; la conduite de l'opération d'inscription sur les listes et l'intégrité du registre des électeurs; le droit de participer à l'élection; la conduite du scrutin, le dépouillement, le calcul, la transmission et la proclamation des résultats; le traitement des recours; et l'installation des candidats gagnants dans leurs nouvelles fonctions d'élus. Il est utile d'observer qu'aucune élection n'est parfaite et que tout processus politique et électoral rencontre des défis et est, donc, perfectible. Au

bout du compte, dans des élections démocratiques, l'électorat peut exprimer librement sa volonté, et les résultats finaux reflètent la façon dont les électeurs votent.

L'observation internationale des élections est aujourd'hui largement acceptée partout dans le monde. Elle joue un rôle essentiel en ce qu'elle informe les citoyens et la communauté internationale sur la nature des processus électoraux de chaque pays. Lorsqu'elle est conduite dans le respect des principes de l'évaluation impartiale, l'observation internationale permet de renforcer l'intégrité des opérations électorales en encourageant les meilleures pratiques en la matière et en dissuadant les comportements inappropriés; elle permet aussi d'identifier les problèmes et les irrégularités et, partant, informer l'action de réparation le cas échéant.

Les missions internationales d'observation d'élections sont invitées à toutes les étapes du développement démocratique des nations. Cette mission bénéficie des 30 ans d'expérience du NDI dans le domaine et des 200 élections qu'il a eu à observer y compris en Jordanie, au Maroc, en Egypte, au Liban, en Mauritanie, en Algérie, en Cisjordanie et Gaza, et au Yémen.

La délégation exprime toute sa gratitude pour l'accueil et la coopération qu'elle a reçu des électeurs, des responsables des Instances électorales, des candidats, des responsables des partis politiques, des responsables du gouvernement, et des représentants des medias et de la société civile. Le NDI a été accrédité officiellement par l'ISIE pour conduire une mission internationale d'observation. La délégation émet cette déclaration dans le but de soutenir et de renforcer les institutions démocratiques en Tunisie.

Délégation de NDI pour observer le premier tour des élections présidentielles de 2014 en Tunisie

Ruba Abdelkarim, Jordanie Nadim Abillama, Liban Raed Al Adwan, Jordanie Mohammed Amer, Etats-Unis

Nour El Assaad, Liban Faris Al-Aquar, Yémen Toshiro Baum, Etats-Unis Huda Al-Bodigy, Yémen Wim Borremans, Belgique Francesca Boggeri, Italie Shari Bryan, Etats-Unis Robin Carnahan, Etats-Unis

Assem Chaya, Liban Olivia Chow, Canada

Nicholas Collins, Etats-Unis Abdramane Diallo, Burkina Faso

Charles Djrepko, Benin Vesna Dolinšek, Slovénie Jeffrey England, Etats-Unis

Adib Faris, Liban

Michael Ferrabee, Canada Ana Gomes, Portugal Magda El Haitem, France

Mohammed Habibullah, Mauritanie

Paul Hong, Canada Firas Al Husaini, Iraq Karl Inderfurth, Etats-Unis Aref Jaffal, Palestine Attahiru Jega, Nigeria Omar Kader, Etats-Unis Nadia Kamil, Maroc

Mohammad Khasawneh, Jordanie

Dareen Al-Khoury, Jordanie Laith Kubba, Etats-Unis Nafissa Lahrache, Algérie Vera Lourenço, Portugal Greg Lyle, Canada Haim Malka, Etats-Unis Adele-Maria Ravidà, Italie David McLaughlin, Canada Ermira Mehmeti, Macédoine Kamel Meziani, Algérie Lena Mukti, Indonésie Anna Mysliwiec, Etats-Unis David Price, Etats-Unis Jordi Pedret, Espagne Mira Resnick, Etats-Unis Salvador Romero, Bolivie Nicole Rowsell, Etats-Unis Gaby Senay, Canada

Khaled Al Shameri, Yémen

Carol Sharer, Etats-Unis

Valerie Shawcross, Royaume-Uni

Mohamed Sherif, Libye Angela Short, Etats-Unis

Christine Schoellhorn, Etats-Unis

Louisa Slavkova, Bulgarie Michalis Sophocleous, Chypre Lynda Thomas, Etats-Unis Judy Wasylycia-Leis, Canada Ian Woodward, Etats-Unis

Chris Yonke, Canada

Elizabeth Young, Etats-Unis Tatiana Žilková, Slovaquie